

# Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 7 juin 2021.

## Présents :

- M René Jeanjean maire de Meyrueis.
- Mme Marie Suzanne Evesque, MM Christian Albaric, Maurice Duny, Patrick Porhet adjoints.
- Mme Christiane Jeanjean.
- MM Tanguy Bessède, Cédric Chaptal, Frédéric Fécé, M David Herrard, Bernard Rieu.
- Mme Mirène Duny. secrétaire générale de la mairie.

## Excusés :

- Mme Valérie Pauby (pouvoir à Christiane Jeanjean).
- Mme Stella Robert (pouvoir à Maurice Duny).
- M Christian Causse (pouvoir à Frédéric Fécé).

Absent : M Alexis Charron.

**Début du conseil : 18 heures à la salle des fêtes de Meyrueis.**

## **I. Annulation des loyers de la Pègue (soumise à vote).**

Cela concerne la location du camping géré par Michaël Doussière pour les camps de jeunes.

Le loyer mensuel est fixé à 400 €. Depuis le début de l'année 2021, aucun stage n'a pu être organisé du fait de la situation sanitaire.

Proposition : *la commune annule les loyers sur 6 mois pour l'année 2021.*

**La proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **II. Personnel :**

### **• Création de postes d'agents techniques.**

Faisant suite au départ à la retraite de Jean-Luc Grousset le 1<sup>o</sup> mai, une ouverture de poste a été publiée. A la suite des entretiens d'embauche, 2 candidatures ont été retenues :

- ❖ Celle de M Georges Vicente, en recherche d'emploi et en fin de droits. Son embauche permet de bénéficier des aides de l'Etat (80 % sur la base de 20 h hebdomadaires).
- ❖ Celle d'Alexandre Ponsy, en recherche d'un premier emploi qui bénéficie de l'aide de l'Etat pour un mois probatoire et un CDD de 9 mois.

**Le Conseil accepte à l'unanimité la création des 2 postes.**

- **Modifications du nombre d'heures de Laurence.**

Laurence Séquier effectue depuis quelque temps, 8 heures mensuelles à la médiathèque (accueil et gestion des livres) en plus de son service à l'école.

**Ces 8 heures mensuelles supplémentaires sont acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

A noter que Laurence effectuera des heures de présence à l'accueil de la piscine en juillet et août ainsi que certains agents techniques (ces heures qui ne concernent que 2 mois de l'année ne sont pas à comptabiliser dans les heures de son contrat).

A noter aussi que la partie « régie » de la piscine reste sous la responsabilité de Nicolas Ladet. Contrairement aux années précédentes, il n'y aura pas de jeunes saisonniers affectés à la piscine.

- **Conventions CDG.**

La première convention à signer avec le CDG (centre de gestion) concerne les dossiers retraites. Le CDG fait payer maintenant ses prestations ; il y a donc lieu de signer une convention entre la Commune et le CDG.

La deuxième convention concerne l'accompagnement des collectivités pour la mise en place d'actions préventives et correctives dans de nombreux domaines.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces deux conventions.**

- **Compte -épargne temps.**

La proposition concerne la création d'un compte épargne-temps pour tous les employés municipaux, lequel permet de provisionner chaque année au maximum 5 jours de congés non pris.

Cette création nécessite un suivi comptable précis par la Commune.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création d'un compte épargne-temps pour tous les employés municipaux.**

- **Régime indemnitaire.**

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel remplace les primes et indemnités existantes des agents territoriaux. Il contient une part mensuelle fixe et une part annuelle modulable liée en particulier aux absences.

---

### **III. Communauté de communes « Gorges Causses Cévennes » (CCGCC).**

- **Validation du Pacte de Gouvernance.**

Les communes dont aucun élu ne siège au bureau de la CCGCC ont souhaité être mieux informées du travail préparatoire du bureau de leur Com Com ; dans ce but a été adopté en juillet 2020 le Pacte de Gouvernance qui a permis la création de la Conférence des Maires (bureau élargi) qui permet la participation de toutes les communes pour les sujets importants.

**Le Conseil Municipal valide le Pacte de Gouvernance à l'unanimité.**

- **Plan de financement des vélos à assistance électrique (VAE).**

L'achat des 6 VAE est financé à 80% par la Région et par les crédits européens.

Cet achat correspondant à un investissement, il y a lieu de refaire un nouveau plan de financement afin de pouvoir récupérer la TVA.

**Le nouveau plan de financement est accepté à l'unanimité.**

#### **IV. Finances : demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie.**

Concernant le paiement des travaux de la Plaine, dans l'attente des subventions qui ne sont pas encore versées et du remboursement de la TVA, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €. La proposition du Crédit Agricole Languedoc correspond à un taux variable d'un montant maximal de 1,5%.

**La demande d'ouverture d'une ligne de Trésorerie de 200 000 € est validée à l'unanimité par le Conseil municipal.**

#### **V. Suppression de la régie « horodateur ».**

L'horodateur du parking situé en face de la Tour étant enlevé, il convient de fermer la « régie » qui lui était associée.

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la suppression de la régie « horodateur ».**

#### **VI. Section.**

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le transfert du bail (concernant des pâturages de Ribevénès) signé en 2004 par M CLEVE aux nouveaux exploitants Mme Marion GARRIVIER et M Kevin VANDEWALLE.**

#### **VII. Terrain de Lucalous.**

Le foyer de vie de Lucalousa émis le souhait d'acheter les parcelles qui jouxtent le bâtiment côté Pradines afin de construire quelques logements pour les résidents les plus autonomes.

**Proposition 1 : le Conseil Municipal décide de céder les parcelles qui jouxtent le bâtiment du foyer de Lucalouscôté Pradines à l'ADAPEI de Lozère.**

*Contre : 1. Abstention : 0. Pour : 13.*

**Proposition 2 : le Conseil Municipal décide de les céder à titre onéreux au tarif en vigueur.**

*Contre : 0. Abstention : 1. Pour : 13.*

**Le Conseil Municipal valide la vente des parcelles jouxtant le foyer de vie côté Pradines au prix en vigueur.**

## **VIII. Elections : Organisation du bureau des élections départementales et régionales.**

Un bureau par élection doit être prévu.

Le matériel de protection sera fourni par la Préfecture.

Les élus municipaux seront tous concernés.

## **IX. Admission en non valeur.**

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon d'une créance non recouvrée de 2009 d'un montant de 88 €.**

## **X. Questions diverses.**

- Création d'une zone bleue dans le centre de Meyrueis pour les mois de juillet, août et septembre.
- Tarif des marchés nocturnes : 2,50 € par mètre linéaire et maximum 5 mètres. Animation musicale.
- Tarif pour le marché des potiers : 20 € et 4 mètres linéaires. Animation musicale.
- Fête de l'automne : elle aura lieu le 18 septembre à Roquedols de 11h à 17 h.

Sont prévus le nettoyage et le débroussaillage des chemins par des bénévoles et le club des escambalés.

- Le panneau lumineux sera installé fin juin. Le panneau « cinéma » a été déplacé (nouveau placement à définir).
- Un panneau d'interdiction de stationnement pour les camping-cars sera installé au parking André Chamson.
- Convention pour la formation CACES concernant la formation des agents à la conduite des nacelles :

Le Conseil Municipal vote l'adhésion à cette Convention à l'unanimité.

Cette formation devrait avoir lieu en septembre.

- Un nouveau « Fil des Rus » est prévu fin juin.